



Empowered lives.
Resilient nations.

Programme des Nations Unies pour le Développement
Pays : Mauritanie
Document de projet

Titre du projet : Renforcement des capacités de la réponse nationale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale en Mauritanie.

Résultat UNDAF 3 : " *Les institutions, les personnes vulnérables et les acteurs de la société civile participent activement aux niveaux national et local, afin de promouvoir la cohésion sociale, en vue de la pleine jouissance des droits de l'homme par tous*".

Résultat UNDAF 3.1 : "Les institutions de l'État et la société civile ont développé les capacités de promouvoir un accès équitable des groupes vulnérables, notamment les femmes et les pauvres, à la justice".

Résultat UNDAF 3.2 : "Les institutions, la société civile et les citoyens, particulièrement les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention ont la capacité, les outils et les mécanismes pour améliorer l'analyse, la prévention et la gestion des conflits".

Résultat UNDAF 3.3 : "Les citoyens dans les zones d'intervention ont une meilleure compréhension de leurs droits et de leurs devoirs, y compris la protection des droits de l'homme, la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion".

Les Produits du projet :

Produit 1.1 : Un système de suivi et de contrôle des armes légères et de petit calibre est configuré et opérationnel.

Produit 1.2 : Les femmes et les jeunes dans les zones frontalières participent activement à la lutte contre le terrorisme.

Produit 2.1 : Les capacités techniques du personnel de justice anti-terroriste sont renforcées.

Partenaire dans la mise en œuvre : PNUD Mauritanie

Parties responsables : Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MIDEC), le Programme national de déminage (PNDHD), le Ministère de la Justice (MJ), le Ministère des Affaires Économiques et du Développement (MAED), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), le Ministère de la Culture et de l'orientation Islamique (MCIO), Ministère de la Jeune et des Sports (MJS), et les organisations de la société civile (OSC).

Brève description

Ce projet vise à contribuer au renforcement de la réponse nationale pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale en Mauritanie. Il vient en appui à la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale et contribue à la stratégie des Nations Unies pour le Sahel.

Le principal objectif du projet est de renforcer et consolider la capacité de la Mauritanie à relever les défis croissants du terrorisme et de la criminalité transnationale. Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre sont le gouvernement, la société civile et les communautés locales.

Le projet sera mis en œuvre par le PNUD au titre de la modalité d'Exécution Directe (DIM).

Période du programme : 2012 - 2016
Principal domaine de résultats (Plan stratégique) :
ATLAS Award ID :

Date de début : Mars 2015
Date de fin : Février 2016
Date de la Réunion du CLEP : 14 Avril 2015
Modalité de gestion : DIM

Budget PTA 2015 : USD 1.000.000
Total ressources requises : 1.000.000
Total ressources allouées : _____
• Régulier _____
• Autres :
○ Le Japon 1.000.000
○ Le Gouvernement _____
Les contributions en nature

Approuvé par (Gouvernement de Mauritanie)

Sid'Ahmed Ould Raiss, Ministre des Affaires Economiques et du Développement



le 22/06/2015

Approuvé par (PNUD Mauritanie)

Mario Samaja, Représentant Résident

le 22/06/2015



7

I. ANALYSE DE LA SITUATION

La Mauritanie, à l'instar d'autres pays sahéliens, doit relever le défi de la radicalisation et du terrorisme accrus. Ses vastes frontières (plus de 5 000 km) avec plusieurs pays et territoires (le Mali, Le Sénégal, l'Algérie et le Sahara Occidental) la rendent vulnérable à des activités illicites liées au trafic d'armes, de drogues et de personnes, qui constituent une menace à la paix et à la sécurité et un désastre pour les collectivités locales.

Le développement associé des acteurs violents, des groupes terroristes et des groupes de crime organisé dans les pays voisins est potentiellement de nature à saper le développement humain durable. Certains de ces pays sont caractérisés par de faibles niveaux de vie, un chômage élevé, l'explosion démographique accompagnée d'une tradition de migration des jeunes vers le nord, par le biais de la Mauritanie, qui peut également servir de destination. Ce contexte socio-économique difficile crée un terrain favorable aux idées extrémistes et à la criminalité transnationale.

Ils sont également exposés à la présence de bandes de terroristes, qui sont sources d'instabilité et d'insécurité, en plus des perturbations écologiques (sécheresses récurrentes), problèmes de sous-développement, faiblesse de leurs structures d'État et des conséquences qui en découlent, en termes de vulnérabilité aux menaces, et tout cela les rendent plus exposés à l'insécurité.

C'est dans ce contexte que le gouvernement et la société civile ont entamé, depuis 2008, un vaste débat pour définir les contours politiques pour une lutte efficace contre le terrorisme et les autres menaces. Ce processus a conduit à l'élaboration, en 2012, de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) et reflète les engagements du pays à des instruments internationaux et régionaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale.

L'approche de la Mauritanie inclut la lutte contre le terrorisme dans le cadre d'une vision globale où les facteurs de sécurité et ceux du développement national sont étroitement liés et interdépendants. Cette approche s'articule autour de trois catégories : juridique, politique et de sécurité. La première concerne le développement d'un arsenal juridique spécialisé ; la deuxième est la mise en oeuvre des forces de défense et de sécurité dans l'adaptation constante ; la troisième met l'accent sur l'approche politique comme l'élément de base de la solution au problème du terrorisme.

Au cours des dernières années, malgré le ferme engagement du Gouvernement mauritanien à la lutte contre le terrorisme, le banditisme et le trafic d'armes dans la région du Sahel, il y a eu une forte croissance des chiffres de l'entrée d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et la prolifération des stocks d'armes pillées en Libye et pendant la guerre au Mali.

Le gouvernement, seul, n'a pas été en mesure de créer les conditions pour soutenir des priorités nationales dans la lutte contre le terrorisme. La recrudescence des attentats terroristes dans la région requiert une plus grande vigilance et une sensibilisation accrue de la population et des collectivités locales dans les zones des frontières sur la lutte contre le terrorisme en général et sur les ALPC, en particulier.

Ce projet donne une réponse initiale et un soutien partiel pour les trois piliers de la stratégie nationale et est intégré dans le cadre des orientations stratégiques du gouvernement mauritanien et des engagements des Nations Unies tel que défini dans l'UNDAF (2012 – 2016).

II. JUSTIFICATION

Le contexte de la Mauritanie est fortement influencé par l'instabilité dans la région du Sahel, y compris la guerre civile en Libye, dans le nord du Mali, et la nouvelle vague d'attaques perpétrées par le mouvement de Boko Haram au Nigéria. Ces conflits ont des incidences politiques dangereuses et révèlent l'instabilité touchant cette partie de la région sahélo-saharienne.

La menace d'attaques terroristes en Mauritanie, bien qu'à première vue exogène, devrait être sérieusement envisagée. D'autre part, il est important d'être conscient de l'existence de certains facteurs internes capables de faciliter le recrutement de terroristes dans le pays : la pauvreté des populations, les opportunités économiques réduites, les questions de cohésion sociale, l'absence d'une véritable éducation religieuse, etc.

L'évolution des conflits au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et la mondialisation du recrutement de jeunes djihadistes déterminent dans une large mesure la nécessité d'une action rapide par le gouvernement et expliquent pourquoi il est urgent de mobiliser des ressources au cours de l'exercice 2015. Hormis le gouvernement du Japon, très peu d'autres donateurs ont pris assez d'engagements pour appuyer les pays sahéliens dans leur lutte contre le terrorisme et le manque de sécurité. En outre, le développement de l'instabilité dans la région a augmenté à un rythme très rapide au cours des dernières années, mettant en scène un niveau extrêmement élevé de l'imprévisibilité de l'évolution de la situation. Les risques de terrorisme et de la criminalité dans la région du Sahel sont donc le risque de terrorisme et de criminalité en Mauritanie.

La circulation des armes légères et de petit calibre constitue une menace à la sécurité de la sous-région en général avec les flux d'armes en circulation en provenance de la Libye et d'autres régions. Il n'existe pas de données fiables sur le nombre d'armes en circulation dans le pays. Toutefois, une récente étude de diagnostic sur la situation des armes légères en Mauritanie, financée par le Gouvernement du Japon au moyen d'un projet mis en œuvre par le PNUD, estime à 75,000 le nombre des armes légères et de petit calibre en circulation en Mauritanie (Rapport 2014). Par conséquent, une attention particulière devrait être accordée à cette question.

Le projet cible les populations dans les wilayas (régions) frontalières du Hodh El Chargui et du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Guidimagha, du Gorgol, du Trarza et du Brakna, en plus des régions du nord. Les interventions du projet viendront à l'appui du volet de renforcement des capacités de la stratégie nationale, en fournissant du matériel de sécurité pour 5 postes frontaliers (2 postes limitrophes du Mali, 2 postes bordant le Sénégal et 1 poste bordant le Sahara Occidental). Le projet permettra également de cibler le personnel du système de justice, avec une formation pour 150 juges (y compris les juges de proximité), 200 avocats et 100 greffiers. Plus de 500 femmes et jeunes dans les provinces de l'intervention bénéficieront de l'appui tant au renforcement des capacités dans la lutte contre le terrorisme qu'activités génératrices de revenus pour leur autonomisation, afin de réduire leur probabilité de participer dans le terrorisme et la criminalité transnationale en raison de la vulnérabilité économique.

Le projet tient compte du rôle des femmes dans la gestion des conflits et dans la lutte contre le terrorisme. La dimension hommes-femmes sera intégrée dans toutes les séries d'activités proposées, avec une participation importante des jeunes dans la lutte contre le terrorisme. Des activités

génératrices de revenus sont prévues au profit des communautés et groupes de population vulnérables (femmes et jeunes) dans les zones frontalières du pays pour renforcer leur émancipation économique en tant qu'acteurs dans la lutte contre le terrorisme.

La présente proposition de projet consolidera les acquis des deux projets en cours, à savoir le projet sur la consolidation de la gouvernance, la paix et la sécurité dans le Sahel et le projet sur la consolidation de la paix, la sécurité et la justice en Mauritanie, tous deux financés par le Gouvernement du Japon. Ce projet sera également mis en œuvre en étroite collaboration avec le projet régional sur la gestion de la frontière et les communautés frontalières dans le Sahel.

Le projet proposé sera réalisé conformément aux normes de contrôle des armes légères Internationales (ISACS). La dimension de sécurité exige la gestion des frontières et la coopération avec les collectivités frontalières dans les pays de la région du Sahel.

Le gouvernement du Japon a été l'un des rares donateurs avec de forts engagements dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme dans le Sahel. Ces engagements, à l'égard de l'exercice 2014, sont de plus en plus importants comme ils sont nécessaires et urgents pour aborder une situation imprévisible et instable.

Le plan de visibilité du projet :

Les activités de communication auront, comme objectif principal, à fournir de la visibilité au projet ainsi qu'à son impact sur la vie des gens dans les zones touchées. Dans ce contexte, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Développement des matériels de communication (affiches, brochures, dépliants).
- Placer des affiches indiquant le logo du donateur dans les sites du projet ;
- Préparer et partager les petits clips des activités des projets
- Placer le logo du donneur sur tous les équipements ou matériaux fournis dans le cadre du projet ;
- Production d'une brochure pour la capitalisation des réalisations du projet.

III. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ESCOMPTEES DU PROJET

L'objectif global du projet est de renforcer et consolider les capacités de la Mauritanie à répondre aux défis croissants du terrorisme et la criminalité transnationale. Les résultats du projet, les produits et les activités sont présentés comme suit :

Résultat 1 : Les capacités de gestion de la réponse nationale pour le contrôle des frontières et la circulation des armes légères et de petit calibre en Mauritanie sont renforcées.

Produit 1.1 : Un système pour la détection et le contrôle des armes légères et de petit calibre est mis en place et est opérationnel

- 1.1.1. Sensibiliser et former les acteurs des services de sécurité et des communautés sur le cadre légal et sur les dangers liés au trafic et à la circulation des armes légères ;
- 1.1.2. Soutenir le développement et la mise à jour de la législation de lutte contre les trafics illicites des armes légères et renforcer les activités de prévention et de répression ;
- 1.1.3. Mener des actions au niveau local pour réduire la possession d'armes légères au sein de la population ;

- 1.1.4. Organiser des réunions regroupant les communautés locales, les services de sécurité et la jeunesse pour promouvoir le dialogue sur les problèmes de sécurité et la lutte contre le terrorisme.
- 1.1.5. Renforcer les points d'accès frontaliers avec des équipements de détection des armes légères.

Produit 1.2 : Les femmes et les jeunes dans les zones frontalières participent activement dans la lutte contre le terrorisme

- 1.2.1. Mener une enquête, parmi les jeunes, sur le niveau de connaissance du terrorisme
- 1.2.2. Mener des campagnes locales de sensibilisation contre le recrutement des jeunes pour des activités terroristes ;
- 1.2.3. Mettre en place des activités génératrices de revenus pour l'autonomisation économique des jeunes chômeurs et des communautés dans les zones frontalières visées ;
- 1.2.4. Organisation de consultations trans-frontalières entre les communautés des frontières sur les problèmes de sécurité et de la lutte contre le terrorisme ;
- 1.2.5. Soutenir la promotion de réseaux de jeunes et de femmes dans les secteurs de la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la réduction d'armes légères et de petit calibre (ALPC)

Résultat 2 : Les capacités des secteurs de la justice et de la sécurité dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et le trafic des drogues sont renforcées.

Produit 2.1 : Les capacités techniques du personnel de justice anti-terroriste sont renforcées

- 2.1.1. Former les autorités nationales de sécurité et de justice sur les instruments internationaux contre le trafic illicite de drogue, la corruption, le trafic d'armes et la migration ;
- 2.1.2. Élaborer un plan de communication et de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et les mécanismes pour une collaboration commune avec les dirigeants religieux, les communautés et la société civile ;
- 2.1.3. Soutenir la police judiciaire et former les officiers de police et les médecins légaux.
- 2.1.4. Former les juges et les procureurs de la Cour Suprême sur les questions spécialisées liées au traitement du terrorisme en respectant la primauté de la loi et des Droits de l'Homme.

IV. STRATEGIE

La stratégie générale poursuivie par le projet fait partie de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel de même que la Stratégie du PNUD pour le Sahel. En particulier, le projet se fixera sur les stratégies spécifiques suivantes :

- Promouvoir une réponse articulée autour des secteurs de la gouvernance, la sécurité et le développement local ;
- Combiner les interventions de renforcement des capacités et l'amélioration des moyens d'existence à la base ;
- Répondre aux diverses menaces et aux divers défis à la sécurité et à la paix, en respectant en même temps les droits de l'homme et la cohésion sociale ;
- Renforcer la gouvernance, notamment le système judiciaire, la justice locale, la protection des citoyens et de leurs droits et promouvoir leur participation dans la gestion de la sécurité ;
- Contribuer à l'amélioration d'accès aux services de développement fondamentaux dans certains des secteurs sensibles ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour prévenir les conflits et renforcer la cohésion sociale et la sécurité ;
- Renforcer la coopération entre les deux rives des frontières comme une réponse régionale efficace aux défis imposés.

Ces stratégies cibleront les institutions et les mécanismes au niveau national et local et les communautés locales, les migrants et les réfugiés. Ils vont mettre l'accent sur le dialogue transfrontalier entre les communautés et sur les opportunités de développement locales. Un appel sera fait aux OSCs dans le cadre de leur rôle crucial pour la paix, la médiation, la sécurité et le développement au niveau local.

Enfin, un effort spécial sera fourni pour garantir la participation des femmes et des jeunes. Le projet réservera une place particulière à la sécurité des femmes, leur accès à la justice, leur participation et leur leadership par rapport aux activités planifiées. Le rôle de la jeunesse et des femmes sera reconnu et sera valorisé durant la mise en œuvre de tous les processus de dialogue, de consultations et de renforcement de capacité locale pour la paix.

V. LE CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

<p>Priorité ou les objectifs du Développement National : Améliorer la gouvernance (le contrôle, par le citoyen, de l'action publique dans les domaines économique, démocratique, territorial et local) et le renforcement des capacités parties prenantes.</p>		
<p>Produit UNDAF 3 : « Les institutions, Les groupes vulnérables et les acteurs de la société civile sont activement impliqués aux niveaux national et local, pour promouvoir la cohésion sociale, dans une vision de jouissance pleine des droits de l'Homme par tous » .</p>		
<p>Résultats clés attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les institutions de l'état et la société civile ont renforcé leurs capacités pour promouvoir l'accès équitable des groupes vulnérables, y compris les femmes et les pauvres, à la justice ; • Les institutions, la société civile et les citoyens, surtout les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention, ont des capacités, des outils et des mécanismes pour l'analyse approfondie, la prévention et la gestion de conflits ; • Les citoyens dans les zones d'intervention ont une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, surtout dans la protection de droits de l'Homme, la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion. 		
<p>Partenariat stratégique : Le projet s'inscrit dans le Programme de Pays du UNDAF et du PNUD et répond aux besoins du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté. Il sera exécuté suivant la modalité DIM et en étroite collaboration avec deux institutions nationales majeures, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation. Les OSCs et les communautés locales joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des activités au niveau décentralisé.</p>		
RESULTATS ATTENDUS	RESULTATS INDICATIFS L'ACTIVITE	DE ACTIVITES
	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS

<p>Produit 1.1 : Un système pour l'interception et le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) est établi et opérationnel</p> <p>Indicateur : Les cadres institutionnel et légal sont mis à jour,</p> <p>Situation de Référence : Cadre inapproprié</p> <p>Indicateur : Le nombre de postes de frontières équipés avec des détecteurs d'ALPC ;</p> <p>Situation de Référence : Zéro postes équipés</p>	<p>5 points de passages aux frontières sont équipés avec le matériel de détection d'ALPC</p> <p>50% des responsables de sécurité et des parties-prenantes locales dans les zones des frontières sont conscients des problèmes liés au trafic des ALPC</p> <p>La législation sur la prévention et la répression des ALPCs est mise à jour ;</p> <p>Au moins un mécanisme local est établi dans les régions des frontières pour réduire la possession illégale des armes.</p> <p>2 séances de dialogue sont organisées le long des frontières</p>	<p>1.1.1 Mener une sensibilisation et une formation au profit des acteurs des services de sécurité et des communautés sur le cadre légal et les dangers liés au trafic et à la circulation des armes légères.</p> <p>1.1.2. Appui à la mise à jour de la législation pour lutter contre le trafic illicite des armes légères et pour renforcer les activités de prévention et de répression.</p> <p>1.1.3. Mener des actions de sensibilisation au niveau local pour réduire la possession des ALPC illégaux parmi la population.</p> <p>1.1.4. Organiser des réunions au sein de communautés locales, des services de sécurité et de la jeunesse pour promouvoir le dialogue sur les problèmes de sécurité et la lutte contre le terrorisme.</p> <p>1.1.5. Renforcer les points d'accès frontaliers avec des équipements de détection des armes légères.</p>	<p>PNDHD/CNDH/MIDEC</p> <p>PNDHD/MIDEC</p> <p>PNDHD-CNDH/MIDEC</p> <p>PNDHD/MASEF/CDN H</p> <p>PNDHD/MIDEC</p>	<p>17.000 Ateliers 12.000 Consultant : 5.000</p> <p>40.000 Consultants : 10.000 Ateliers : 12.000 Kits de communication : 18.000</p> <p>21.000 Des ateliers de sensibilisation : 16.000 Consultants : 5.000</p> <p>30.000 Ateliers 24.000 Kits de Communication: 6.000</p> <p>138.926 Équipement de détection des armes : 108.926 Véhicule - 30 000</p>
Sous-total Produit 1.1				246.926

<p>Produit 1.2 : Les femmes et les jeunes dans les zones frontalières participent activement dans la lutte contre le terrorisme</p> <p>Indicateur : Proportion de jeunes et de femmes qui sont bien renseignés sur les dangers du terrorisme</p> <p>Situation de référence : Indéterminée</p>	<p>40 % des réseaux de jeunes des zones d'intervention du projet sont conscients des dangers du terrorisme ;</p> <p>2 réunions de consultation transfrontalière sont tenues dans les deux Hodhs</p> <p>500 jeunes et femmes sont touchés par des activités génératrices de revenus</p>	<p>1.2.1. Mener une enquête auprès des jeunes dans les zones d'intervention du projet, sur le niveau de connaissance du terrorisme</p> <p>1.2.2. Mener des campagnes locales de sensibilisation contre le recrutement des jeunes pour des activités terroristes ;</p> <p>1.2.3. Mettre en place des activités génératrices de revenus pour l'autonomisation économique des jeunes chômeurs et des communautés dans les zones frontalières visées ;</p> <p>1.2.4. Organisation de consultations trans-frontalières entre les communautés des frontières sur les problèmes de sécurité et de la lutte contre le terrorisme ;</p> <p>1.2.5. Soutenir le développement des réseaux de jeunes et de femmes dans les domaines de la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la réduction des ALPC</p>	<p>PNDHD/MASEF/MJ/M IDEC</p> <p>PNDHD/MIDEC</p> <p>PNDHD/MIDEC</p> <p>PNDHD/MIDEC</p> <p>PNDHD/MIDEC</p>	<p>18.000 Consultants de l'enquête : 18.000</p> <p>30.000 Campagnes de sensibilisation : 24.000 consultants : 6.000</p> <p>111.000 Besoins d'étude sur les AGRs : 6.000 Financement des AGRs 105.000</p> <p>30.000 Réunions communautaires : 20.000 Voyage : 10.000</p> <p>15.000 Réunions communautaires : 15.000</p>
<p>Sous-total Produit 1.2</p>		<p>204.000</p>		
<p>Produit 2.1 : Les capacités techniques du personnel de justice anti-terroriste sont renforcées</p> <p>Indicateur : Le personnel anti-terroriste est formé sur les questions de l'anti-terrorisme</p>	<p>60 % des responsables de la justice dans les régions sont formés sur les mécanismes et conventions internationales sur la criminalité ;</p> <p>Un plan de communication et de sensibilisation est validé</p>	<p>2.1.1. Former les autorités de justice sur les instruments internationaux contre le trafic illicite de drogue, la corruption, le trafic d'armes et la migration.</p> <p>2.1.2. Élaborer un plan de communication et de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et les mécanismes pour une collaboration commune avec les dirigeants religieux, les communautés et la société civile ;</p> <p>2.1.3. Appui logistique à la police judiciaire et formation de médecins légistes.</p>	<p>MJ/CNDH</p> <p>MOI / MJ/MASEF</p> <p>MIDEC/ MASEF</p>	<p>40.000 Ateliers 21.000 Voyage : 19.000</p> <p>29.000 Consultants : 8.000 Ateliers : 21.000</p> <p>150.000 Formation de médecins : 30.000 Matériels : 120.000</p>

<p>Situation de Référence : Manque de personnel qualifié</p> <p>Indicateur : Les services de la police judiciaire sont dotés de kits scientifiques et de laboratoire, de matériel pour la surveillance et la poursuite des criminels ;</p> <p>Situation de Référence : Manque d'équipement</p>	<p>6 juges et 3 autres membres du personnel sont formés sur l'anti-terrorisme</p> <p>Les services de la police judiciaire sont dotés de kits scientifiques et de laboratoire, de matériel pour la surveillance et la poursuite des criminels ;</p>	<p>2.1.4. Former les juges et les procureurs de la Cour Suprême sur les questions spécialisées liées au traitement du terrorisme en respectant la primauté de la loi et des Droits de l'Homme.</p>	<p>CS/CNDH/MJ</p>	<p>36.000 Voyage de formation : 36.000</p>
<p>Sous-total Produit 2.1</p>		<p>255.000</p>		
<p>Produit 3 : du projet est assurée</p>	<p>Produit 3.1 Les résultats du projet sont assurés</p>	<p>- Recrutement de personnel - Transport - Communication - Administration générale - Evaluation et suivi</p>	<p>Le bureau du PNUD</p>	<p>Coût du personnel – 150.000 Transport – 15.000 Communication – 20.000 Administration- 15.000 Visites sur le terrain, rapports – 20.000</p>
<p>Sous-total Produit 3.1</p>		<p>220.000</p>		
<p>GMS 8%</p>		<p>74.074</p>		
<p>Total coût prévisionnel du projet</p>		<p>1.000.000</p>		

MIDEC - Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, PNDHD - Programme national de déminage pour le développement humain
MJ - Ministère de la Justice, MAED - Ministère des Affaires Economiques et du Développement, la CNDH - Commission Nationale des Droits de l'Homme
MCOI - Ministère de la Culture et de l'Orientation Islamique, (OSC) - Organisations de la Société Civile ; MJS : Ministère de la Jeunesse et des Sports.
MASEF - Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, AGRs - Activités Génératrices de Revenus

VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Année : Avril 2015 - Mars 2016

PRODUITS PRÉVUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PRÉVU		
		T1	T2	T3	T4		SOURCE DE FINANCEMENT	CODE DU BUDGET ET DESCRIPTION	MONTANTUSD
<p>Produit 1.1 : Un système pour l'interception et le contrôle des armes légères et de petit calibre (ALPC) est établi et est opérationnel</p> <p>Indicateur : Les cadres institutionnel et légal sont mis à jour,</p> <p>Situation de Référence : Cadre inapproprié</p> <p>Indicateur : Le nombre de postes de frontières équipés avec des scanners d'ALPC ;</p> <p>Situation de Référence : Zéro postes équipés</p>	<p>1.1.1 Mener une sensibilisation et une formation au profit des acteurs des services de sécurité et des communautés sur le cadre légal et les dangers liés au trafic et à la circulation des armes légères.</p> <p>1.1.2. Appui à la mise à jour de la législation pour lutter contre le trafic illicite des armes légères et renforcer la prévention et la répression.</p>					Japon	75011 Atelier 2 x 6.000 71305 Consult. Homme / mois 1 x 5.000	17.000	
						Japon	71305 Consult. Homme / mois 2 x 5.000 75011 Atelier 2 x 6.000 72405 Commun. Kits de Commun. Kits de 900 X 20 18.000	40.000	

	1.1.3. Mener des actions de sensibilisation au niveau local pour réduire la détention clandestine d'armes parmi la population.			PNDHD/MIDEC	Japon	75011 Atelier 2 x 8.000 71305 Consult. Homme / mois 1 x 5.000	21.000
	1.1.4. Organiser des réunions au sein de communautés locales, des services de sécurité et de la jeunesse pour promouvoir le dialogue sur les problèmes de sécurité et la lutte contre le terrorisme.			PNDHD/MIDEC	Japon	75011 Atelier 3 x 8.000 72405 Communication 10 comités X 600	30.000
	1.1.5. Renforcer les points d'accès frontaliers avec des équipements de détection des armes légères.			PNDHD/MIDEC	Japon	72220 Équipement Équipement 108.926 Véhicule 30.000	138.926
Sous-Total 1							
<i>Produit 1.2 : Les femmes et les jeunes dans les zones frontalières participent activement dans la lutte contre le terrorisme</i>	1.2.1. Mener une enquête auprès des jeunes dans les zones d'intervention du projet, sur le niveau de connaissance du terrorisme			PNDHD/MIDEC	Japon	71305 Consult. 3 x 6.000	18.000
<i>Indicateur : Proportion de jeunes et de femmes qui sont bien renseignés sur les dangers du terrorisme</i> <i>Situation de référence :</i>	1.2.2. Mener des campagnes de sensibilisation locale contre le recrutement de jeunes pour des activités terroristes.			PNDHD/MO/MASEF	Japon	72405 Communication Homme/mois 1 x 6.000 Contrat radio & TV 10 x 2.400	30.000

A déterminer	1.2.3 Mettre en place des activités génératrices de revenus pour l'autonomisation économique des jeunes chômeurs et des communautés dans les zones frontalières visées				PNDHD/MIDEC	Japon	71305 Consult. Homme/mois 1 x 6.000 Contrats 72220 15 AGRs x 7.000	111.000
	1.2.4. Organisation de consultations trans-frontalières entre les communautés des frontières sur les problèmes de sécurité et de la lutte contre le terrorisme				PNDHD/MIDEC	Japon	75011 Atelier 5 x 4,000 Voyage 10.000	30.000
	1.2.5. Soutenir la promotion de réseaux de jeunes et de femmes dans les secteurs de la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la réduction d'armes légères et de petit calibre (ALPC).				PNDHD/MIDEC	Japon	75011 Atelier Réunions communautaires 5 x 3.000	15.000
	Sous-total 2							204.000
Produit 2.1 : Capacités techniques d'anti-terroriste du personnel de justice sont renforcées.					MJ/CS	Japon	75011 Atelier 3 x 7.000 74605 Voyage 20 participants x 950	40.000
Indicateur : Le personnel anti-								

<p>terroriste est formé sur les questions de l'anti-terrorisme</p> <p>Situation de Référence : Manque de personnel formé</p> <p>Indicateur : Les services de la police judiciaire sont dotés d'équipement technique pour la surveillance et la poursuite des criminels</p> <p>Le personnel de médecine légiste sont</p> <p>Situation de Référence : Manque d'équipement</p>	<p>2.1.2. Élaborer un plan de communication et de sensibilisation sur les dangers du terrorisme et les mécanismes pour une collaboration commune avec les dirigeants religieux, les communautés et la société civile.</p> <p>2.1.3. Appui logistique à la police judiciaire et formation de médecins légistes.</p> <p>2.1.4. Former les juges et les procureurs de la Cour Suprême sur les questions spécialisées liées au traitement du terrorisme en respectant la primauté de la loi et des Droits de l'Homme..</p>					<p>MOI / MJ</p>	<p>Japon</p>	<p>71305 Consult. 1 x 8.000</p> <p>75011 Atelier 3 x 7.000</p>	<p>29.000</p>
	<p>2.1.3. Appui logistique à la police judiciaire et formation de médecins légistes.</p>					<p>MIDEC/ MASEF</p>	<p>Japon</p>	<p>74605 Voyage 2 médecins 500 x 30 jours 30.000</p> <p>72220 Kits 10 x 12,000 120000</p>	<p>150.000</p>
	<p>2.1.4. Former les juges et les procureurs de la Cour Suprême sur les questions spécialisées liées au traitement du terrorisme en respectant la primauté de la loi et des Droits de l'Homme..</p>					<p>CS/MJ/MIDEC</p>	<p>Japon</p>	<p>74605 Voyage 9 juges x 500 x 8 jours</p>	<p>36,000</p>
Sous-total 3									255,000

VII. Modalités de gestion

En tenant compte de la nature du projet qui profite à plusieurs intervenants, la question du choix d'une institution chef de file, entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'intérieur et de la Décentralisation, se pose. Dans cet égard, ce sera une modalité d'exécution directe (DIM) avec le soutien des structures créées au niveau de l'UNDAF, qui réunit les majeurs bénéficiaires du projet.

Comité de Gestion

Le Comité de Gestion est l'organe de gestion et de prise de décision au niveau du projet. Il a les fonctions suivantes :

- Réexaminer et approuver les projets trimestriels de travail ;
- Évaluer le statut d'avancement du projet sur la base des rapports établis par le Responsable des Programmes du PNUD ;
- Examiner les problèmes de performance et décider les ajustements nécessaires ;
- Approuver les révisions substantielles et budgétaires.

Conformément à l'approche du programme, tous les projets qui s'inscrivent dans le portefeuille de la Bonne Gouvernance sont placés sous le contrôle d'un seul comité de gestion. Ce choix est dicté par le besoin de garantir :

- L'homogénéité de toutes les interventions dans le domaine de la bonne gouvernance ;
- L'adéquation continue des interventions aux plans d'action de l'institution partenaire ;
- La synergie des différentes interventions pour un impact maximum et une coordination améliorée,
- Une communication améliorée sur les activités et les résultats attendus.

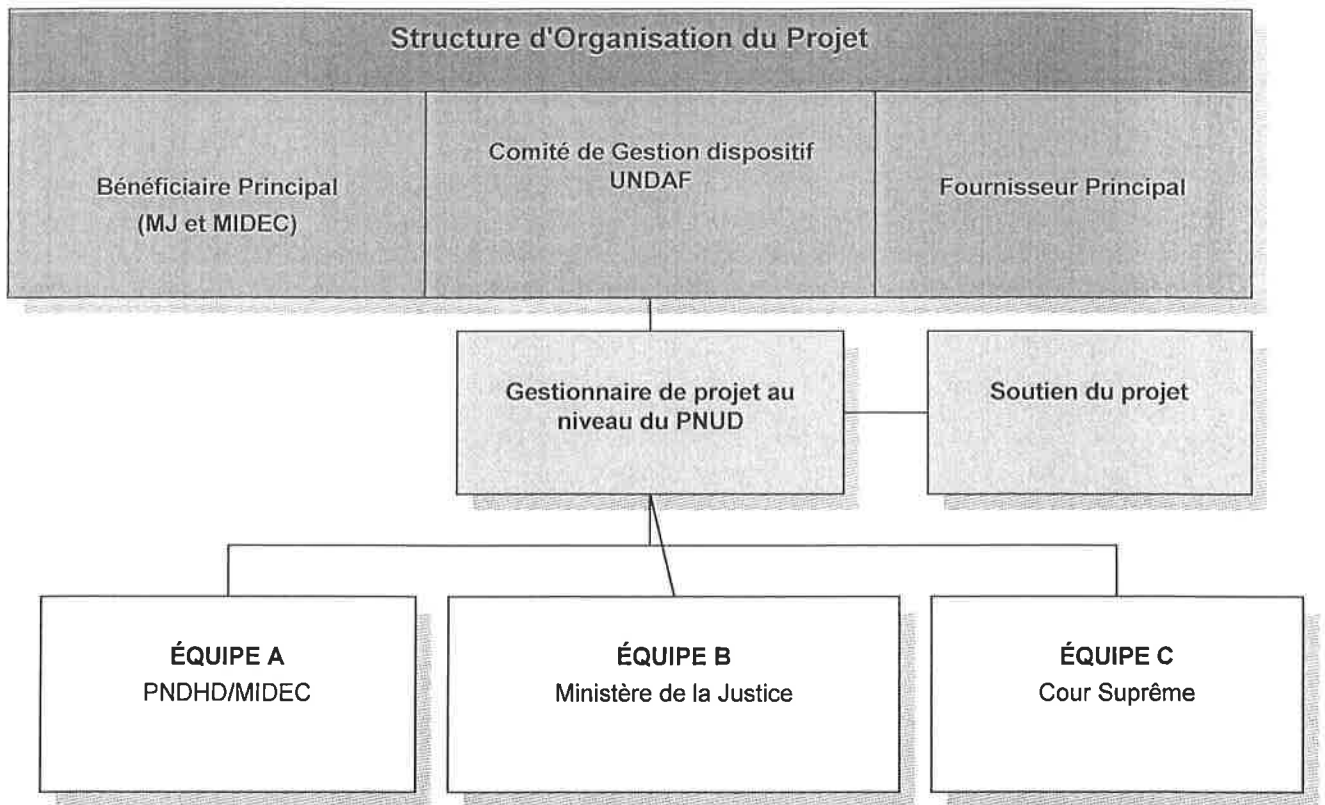
Le projet sera géré dans le cadre de supervision existant au niveau du UNDAF et dans l'axe de la Gouvernance, y compris son Comité de Pilotage.

Soutien au projet

Le projet sera ancré dans l'Unité Gouvernance du PNUD qui surveille les programmes et les aspects administratifs et financiers liés à l'exécution des activités (programmation, rapports de Réunion du Comité de Pilotage, la préparation des DPD, classement et suivi, gestion et contrôle des équipement et des fournitures, contrats de consultants engagés par l'institution d'exécution, contrôle des dépenses du projet, contrôle du budget et contributions dans la préparation des rapports tous les trois mois, etc. Les activités de programmation incluent aussi :

1. L'identification et le recrutement de consultants internationaux ;
2. L'identification et le recrutement de consultants nationaux ;
3. L'acquisition d'équipement et/ou fournitures et d'autres matériels ;
4. Le paiement aux fournisseurs et la gestion des ressources et des transactions financières ;
5. L'identification et l'exécution des activités de formation ;
6. L'organisation d'ateliers.

Le PNUD fera de son mieux pour engager un Volontaire International Japonais (UNV) ou un Responsable de Programmes Junior (JPO) pour soutenir l'exécution du projet au niveau du bureau. Il/elle sera placé(e) dans l'Unité de la Gouvernance du PNUD.



Au sein des institutions publiques du bénéficiaire, le PNUD s'appuiera sur les points focaux pour appuyer la mise en œuvre des activités et maintenir un dialogue continu avec les homologues nationaux.

Tous les recrutements et achats de biens et de services confiés au PNUD seront menés selon les règles de transparence et de compétitivité conformément aux procédures du PNUD.

Afin de couvrir les coûts liés à la prestation des services ci-dessus, le PNUD procédera à un prélèvement sur le montant calculé à l'aide de la liste universelle de prix (UPL) en usage dans le système des Nations Unies. En référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 de la Commission du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts des services pour appuyer la mise en œuvre des projets.

VIII. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La fonction de surveillance vise à fournir, à temps, à l'administration du projet et à ses principaux partenaires, des indications sur l'avancement ou le retard de réalisation des résultats escomptés. Les mécanismes et les outils décrits ci-dessous permettent de contrôler les activités et la réalisation des résultats du projet.

Le long du cycle annuel du projet

- Les rapports des étapes trimestriels : Le PNUD utilisera le Modèle de gestion de projet ATLAS afin d'inscrire l'assurance de la qualité du projet et extraira le rapport d'étape trimestriel pour le présenter aux fins de discussion lors des réunions du comité de gestion.
- Mettre à jour la situation du projet : Un journal sera activé dans ATLAS et mise à jour par un agent de projet afin de faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou demandes d'ajustement du projet.
- Mise à jour du journal des risques : Basé sur l'analyse de risque initiale, un journal des risques doit être activé dans ATLAS par l'agent de projet et mis à jour sur une base régulière en examinant le contexte externe qui peut affecter la mise en œuvre du projet.
- Mise à jour du journal des apprentissages : Un compte rendu des leçons apprises sera activé et mis à jour régulièrement afin de s'assurer de l'existence d'un système d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- Un plan de surveillance sera activé dans ATLAS pour surveiller des actions/événements de gestion clés

Annuellement

- Des visites sur le terrain : un représentant du PNUD entreprendra une visite de terrain au moins une fois pendant la durée de vie du projet. Ces visites ont pour but de valider les résultats du projet et aider à recueillir les informations nécessaires pour la préparation de rapports annuels. Ils doivent être suivis d'un rapport de synthèse orienté vers l'action qui sera soumise au Comité de gestion dans un délai d'une semaine de la visite.
- Rapports intérimaire et final - rapports provisoire et final, y compris un rapport financier seront élaborés. Les rapports doivent décrire clairement la réalisation de l'ensemble des résultats dans le document de projet.

Le projet sera évalué conformément à la politique d'évaluation du PNUD; l'exercice d'évaluation sera effectuée par des évaluateurs externes indépendants.

Le projet sera aussi sujet à des vérifications internes et externes conformément aux règles et procédures financières du PNUD.

Le traitement des revenus en intérêts et solde non dépensé sera en ligne avec les politiques et procédures du fonds du partenariat Japon - PNUD.

IX. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document de projet, signé par le Gouvernement et le PNUD, fait partie de l'accord de soutien standard (SBAA) et toutes les provisions de CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'Article III du SBAA, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire qui exécute le projet en plus de son personnel et ses propriétés et la propriété du PNUD sous la responsabilité du partenaire d'exécution, se reposer sur le partenaire d'exécution.

Le partenaire d'exécution :

a) Mettra en place un plan de sécurité en prenant en compte la situation de sécurité dans le pays où le projet est exécuté ;

b) Assumera tous les risques et responsabilités liés à la sécurité des partenaires d'exécution et assurera la mise en œuvre rigoureuse du plan de sécurité.

Le partenaire consent à entreprendre tous les efforts raisonnables pour garantir qu'aucun des fonds du PNUD, reçus conformément au Document de Projet, n'est utilisé pour fournir du soutien aux individus ou entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de toutes les quantités fournies par le PNUD n'apparaissent pas sur la liste maintenue par le Comité du Conseil de Sécurité mis en place conformément à la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée à l'adresse : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette provision doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus sous ce Document de Projet.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'y proposer des changements si nécessaire. L'échec de maintenir et exécuter un plan de sécurité, comme exigé dans ce projet, sera considéré comme une violation du présent accord.